



26 mai 2011

---

**COMPTE RENDU CONJOINT DES PRÉSIDENTS  
QUARANTIÈME RÉUNION DU CONSEIL DU FEM  
24-26 MAI 2011**

**OUVERTURE DE LA RÉUNION**

1. La réunion est ouverte par M<sup>me</sup> Monique Barbut, directrice générale et présidente du FEM.

**ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE**

2. M<sup>me</sup> Karine Siegwart représentant le groupe de pays comprenant l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, la République kirghize, la Suisse, le Tadjikistan et le Turkménistan est élue coprésidente de la réunion.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. Le Conseil décide, pour plus d'efficacité, d'examiner le point 19 de l'ordre du jour après le point 5 et de renommer le point 16 « Principales questions liées au Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya ». Le Conseil approuve ensuite l'ordre du jour provisoire qui fait l'objet du document GEF/C.40/01/Rev.1, tel que modifié oralement. Un membre demande que lors de l'examen du point 20 de l'ordre du jour, « Questions diverses », l'Administrateur communique des informations concernant l'état des Instruments d'engagement et, par rapport à cela, des informations sur les procédures et le calendrier des décisions éventuelles relatives aux contributions à engagement différé, ainsi que sur les règles applicables à la composition des groupes de pays. Ce membre demande également des indications concernant les conséquences possibles sur la programmation de FEM-5 d'une décision éventuelle de pays donateurs de différer leurs contributions du fait d'arriérés accumulés par un pays donateur donné. Un autre membre indique son intention de soulever une autre question sans en préciser l'objet. Un troisième membre demande que le point soit fait sur l'examen des allocations pour frais versées aux Entités d'exécution.

**ALLOCUTIONS DES SECRÉTAIRES EXÉCUTIFS DES CONVENTIONS**

4. M. James Willis, chef des secrétariats des Conventions de Stockholm, de Rotterdam et de Bâle, en ce qui concerne la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, et

M. Yolando Velasco, représentant le secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, font une déclaration.

## **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE CONSULTATIF POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE**

5. M. Thomas Lovejoy, président du Groupe consultatif pour la science et la technologie fait une déclaration à l'adresse du Conseil sur les activités menées par le Groupe.

### **DÉCISIONS**

6. Le Conseil prend les décisions suivantes sur les divers points inscrits à son ordre du jour.

*Décision sur le point 5 de l'ordre du jour*                      *Relations avec les instances des Conventions*

7. Ayant examiné le document GEF/C.40/03, intitulé *Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions internationales*, le Conseil se félicite du rapport et charge le réseau du FEM de poursuivre la collaboration avec les pays bénéficiaires pour traduire les directives reçues et les priorités nationales dans la programmation et les activités de l'institution. Le Conseil demande en outre au Secrétariat de rechercher et d'exploiter des synergies éventuelles entre les Conventions dans le cadre des activités du FEM.

*Décision sur le point 7 de l'ordre du jour*                      *Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays (2011)*

8. Ayant examiné le document GEF/ME/C.40/02, intitulé *Rapport de l'examen annuel de portefeuilles-pays (2011)*, ainsi que le document GEF/ME/C.40/03, *Réponse de la direction au Rapport de l'examen annuel de portefeuilles-pays (2011)*, et ayant pris note des deux études de portefeuille-pays – Salvador et Jamaïque – (GEF/ME/C.40/Inf.1), le Conseil prie le Bureau de l'évaluation de poursuivre, pendant FEM-5, le travail d'évaluation nationale qu'il mène conjointement et/ou en coordination avec les bureaux indépendants de l'évaluation des Entités d'exécution du FEM ou avec des institutions nationales indépendantes ayant des compétences avérées en matière d'évaluation et d'environnement.

*Décision sur le point 8 de l'ordre du jour*                      *Rapport annuel de la performance du FEM (2010)*

9. Ayant examiné le document GEF/ME/C.40/04 intitulé *Rapport annuel de la performance du FEM (2010)*, ainsi que le document GEF/ME/C.40/05, *Réponse de la direction au Rapport annuel de la performance du FEM (2010)*, le Conseil demande au Bureau de l'évaluation de renforcer sa collaboration avec les bureaux indépendants de l'évaluation des Entités d'exécution sur l'examen des rapports d'évaluation finale afin d'organiser de façon plus rationnelle le processus et réduire ainsi les délais de présentation de ces rapports et améliorer l'information sur l'état d'avancement des projets.

10. Ayant examiné le document GEF/C.40/04, intitulé *Rapport de suivi annuel 2010*, le Conseil se félicite des progrès accomplis par le FEM dans la présentation des résultats des projets à l'échelle du portefeuille et du fait que ces résultats en 2010 soient globalement satisfaisants dans tous les domaines d'intervention.

11. Le Conseil invite le Secrétariat à continuer de travailler en étroite collaboration avec les Entités d'exécution du FEM pour appliquer le plan de travail de FEM-5 dans le cadre de la gestion par les résultats (GEF/C.39/6/Rev.1). Le Conseil approuve la proposition exposée dans le document de présenter les rapports en deux temps et, à ce titre, il charge le Secrétariat de lui communiquer son premier rapport à la réunion du Conseil de novembre 2011.

12. Ayant examiné le document GEF/ME/C.40/01, intitulé *Programme de travail quadriennal et budget du Bureau de l'évaluation du FEM*, le Conseil approuve ce programme de travail pour FEM-5. Il approuve également le budget de base du Bureau de l'évaluation pour l'exercice 12, qui s'établit à 2,74 millions de dollars.

13. Le Conseil prie l'Administrateur de créer un guichet pluriannuel pour le Bureau de l'évaluation afin de s'assurer que son programme d'évaluation pluriannuel puisse être mis en œuvre jusqu'à l'exercice 13. Le Conseil approuve un montant de 2 millions de dollars pour couvrir le coût des évaluations réalisées au cours de l'exercice 12 et qui se poursuivront durant l'exercice 13.

14. Ayant examiné le document GEF/C.40/05/Rev.1, intitulé *Plan d'activité pour les exercices 12-14 et budget de fonctionnement de l'exercice 12*, le Conseil prend bonne note du plan d'activité et approuve le budget de fonctionnement de l'exercice 12 qui s'établit à 28,815 millions de dollars répartis comme suit :

a) 18,785 millions de dollars, dont 26 000 dollars pour financer une initiative spéciale du FEM lors de la Conférence Rio+ 20 ;

b) 2,244 millions de dollars pour le STAP ;

c) 3,046 millions de dollars pour l'Administrateur ; et

d) 4,74 millions de dollars pour le Bureau de l'évaluation, dont 2,74 millions de dollars pour son budget annuel de base et 2 millions de dollars pour le financement des évaluations pluriannuelles.

15. Le Conseil approuve également un montant additionnel de 100 000 dollars pour l'initiative spéciale de l'Administrateur (*Examen indépendant des systèmes*).

16. Le Conseil charge le Secrétariat, en consultation avec les autres Entités d'exécution du FEM, de préparer un budget prévisionnel pour les exercices 13 à 15 visant à ne pas dépasser le plafond de 120 millions de dollars, pour examen à sa réunion du printemps 2012.

*Décision sur le point 12 de l'ordre du jour Rapport du Comité de sélection et d'évaluation*

17. Ayant examiné le document GEF/C.40/06, intitulé *Rotation des membres siégeant au Comité de sélection et d'évaluation*, le Conseil demande audit Comité de continuer à sélectionner les nouveaux membres du Comité conformément à l'usage actuel, tel que décrit dans le document, et il décide en particulier ce qui suit :

- i. lorsqu'un membre du Comité originaire d'un pays participant contribuant arrive en fin de mandat, le nouveau membre est identifié par les membres du Conseil parmi ceux représentant les pays participants contributeurs ;
- ii. lorsqu'un membre du Comité originaire d'un pays participant bénéficiaire arrive en fin de mandat, le nouveau membre est identifié par les membres du Conseil parmi ceux représentant les pays participants bénéficiaires de la région (Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes et Europe de l'Est) qui n'est pas représentée au Comité au moment de la rotation.
- iii. un membre sortant du Comité ne peut être sélectionné pour remplir un nouveau mandat.

18. Ayant examiné le document GEF/C.40/15, intitulé *Préparation du lancement de la recherche d'un nouveau directeur général et président du FEM*, le Conseil autorise le Comité de sélection et d'évaluation (le Comité), à mener les actions suivantes :

- i. revoir le cahier des charges du cabinet de recrutement de cadres en tenant compte des observations du Conseil à communiquer par écrit au président et au Secrétariat du Comité avant le 30 juin 2011 ;
- ii. sélectionner un cabinet de recrutement de cadres avant la réunion du Conseil de novembre 2011 ;
- iii. revoir le mandat du directeur général et président à la lumière des observations du Conseil à communiquer par écrit au secrétaire et au président du Comité avant le 30 juin 2011, et soumettre la version revue du mandat à l'approbation finale du Conseil à sa réunion de novembre 2011.

*Décision sur le point 13 de l'ordre du jour*

*Programme de travail*

19. Ayant examiné le document GEF/C.40/07/Rev.1, intitulé *Programme de travail soumis à l'approbation du Conseil du FEM*, le Conseil approuve un programme<sup>1</sup> composé de 14 idées de

---

<sup>1</sup> Compte tenu de la législation nationale régissant le vote de son pays sur les projets de développement financés par certains organismes de promotion du développement, le membre du Conseil représentant les Etats-Unis s'oppose aux projets suivants : *Iran : Mise en place d'un cadre de gestion des forêts à utilisations multiples pour préserver la biodiversité dans le paysage forestier de la région caspienne.*

projets et d'une plateforme-cadre, sous réserve des observations formulées en séance et des remarques complémentaires susceptibles d'être présentées au Secrétariat d'ici le 9 juin 2011.

20. Le montant total des ressources demandées dans le cadre de ce programme de travail est de 190,51 millions de dollars. Il correspond aux financements à allouer aux projets par le FEM et aux allocations pour frais aux Entités d'exécution. Le programme de travail approuvé se compose de 14 fiches d'identité de projets (FIP) et d'un descriptif de plateforme-cadre (DPC) :

### **Diversité biologique**

1. **Iran** : Mise en place d'un cadre de gestion des forêts à utilisations multiples pour préserver la biodiversité dans le paysage forestier de la région caspienne (PNUD) (Financement du FEM : 1 900 000 dollars)
2. **Népal** : Protection contre les modifications environnementales imprévisibles dans les montagnes de l'Himalaya grâce à l'intégration de la diversité génétique des cultures traditionnelles aux systèmes technologiques suivant une approche axée sur la biodiversité (PNUD) (Financement du FEM : 2 300 000 dollars)
3. **Sao Tomé-et-Principe** : Application d'une approche écosystémique intégrée de la prise en compte systématique et de la préservation de la biodiversité dans les zones tampons du Parc national d'Obo (FIDA) (Financement du FEM : 2 418 182 dollars)
4. **Ouganda** : Préservation et utilisation rationnelle des savanes boisées menacées dans le paysage fragile de Kidepo dans le nord-est de l'Ouganda (PNUD) (Financement du FEM : 3 080 000 dollars)

### **Changements climatiques**

5. **Projet régional** : Expérimentation d'un réseau et d'un centre financier pour les technologies climatiques dans l'Asie-Pacifique <sup>2</sup> (BAsD/PNUE) (Financement du FEM : 9 090 909 dollars)
6. **Chine** : Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables (CRESP), Phase II (Banque mondiale) (Financement du FEM : 27 280 000 dollars)
7. **Chine** : Réduction de la congestion urbaine et des émissions de carbone dans les grandes villes (Banque mondiale) (Financement du FEM : 18 180 000 dollars)
8. **Chine** : Mécanismes de valorisation des énergies vertes pour une ville de Shanghai sobre en carbone (Banque mondiale) (Financement du FEM : 4 345 000 dollars)
9. **Nigéria** : Utilisation des gaz associés à petite échelle (Banque mondiale) (Financement du FEM : 2 727 236 dollars)

---

<sup>2</sup> Il s'agit d'un projet financé par deux fonds fiduciaires, à savoir la Caisse du FEM et le Fonds spécial pour les changements climatiques. Seule la composante financée par la Caisse du FEM est présentée ici.

## Activités plurisectorielles

10. **Projet régional (Burkina Faso, Bénin, Éthiopie, Ghana, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Soudan, Sénégal, Tchad et Togo) :** Programme pour le Sahel et l’Afrique de l’Ouest à l’appui de l’Initiative « Grande muraille verte »<sup>3</sup> (Banque mondiale) (Financement du FEM : 81 314 817 dollars)

11. **Bélarus :** Application d’une approche paysagère de la gestion des tourbières visant des effets positifs multiples sur l’environnement (PNUD) (Financement du FEM : 2 700 900 dollars)

12. **Bolivie :** Cinquième phase d’opérations du Programme de microfinancements (PNUD) (Financement du FEM : 4 166 667 dollars)

13. **Jamaïque :** Gestion intégrée du fleuve Yallahs et des bassins versants du fleuve Hope (BID) (Financement du FEM : 3 768 667 dollars)

14. **Mexique :** Cinquième phase d’opérations du Programme de microfinancements (PNUD) (Financement du FEM : 4 444 953 dollars)

15. **Turquie :** Application de l’approche intégrée de la gestion forestière avec démonstration dans les forêts riches en biodiversité de la région méditerranéenne (PNUD) (Financement du FEM : 7 120 000 dollars)

21. S’agissant des FIP approuvées au titre du programme de travail, le Conseil considère que chacune d’elles i) est, ou sera, conforme à l’Instrument et aux politiques et procédures du FEM, et ii) peut être agréée par la DG pour être soumise à l’aval de l’Entité du FEM. Toutefois, la dernière mouture des descriptifs de projet devra intégrer pleinement et prendre en compte les observations résultant de l’examen du Conseil et du STAP concernant le programme de travail, et la DG confirmera que le projet reste conforme à l’Instrument et aux politiques et procédures du FEM.

22. S’agissant de toute FIP approuvée dans le cadre de ce programme de travail, la dernière mouture du descriptif de projet sera placée sur le site web du FEM pour information après agrément de la DG. Si la DG juge que la portée et l’approche du projet ont subi des modifications majeures depuis l’approbation de la FIP, la dernière mouture du descriptif de projet sera placée sur le web pour examen du Conseil pendant quatre semaines avant d’être agréée par la DG.

*Décision sur le point 14 de l’ordre du jour*

*Proposition pour une plus grande visibilité du FEM*

23. Ayant examiné le document GEF/C.40/08, intitulé *Proposition pour une plus grande visibilité du FEM*, le Conseil adopte la Politique de communication et d’image du FEM et décide que, sauf indication contraire, toutes les Entités d’exécution du FEM devront se conformer à

---

<sup>3</sup> Il s’agit d’une plateforme-cadre financé par trois sources de fonds fiduciaires, à savoir la Caisse du FEM, le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds pour les pays les moins avancés. Seule la composante financée par la Caisse du FEM est présentée ici.

ladite Politique, y compris les Directives concernant la communication et la visibilité du FEM, lorsqu'elles s'appliquent à toute activité financée par le Fonds.

24. Le Conseil invite les Entités d'exécution du FEM à rendre compte au Secrétariat, dans un délai d'un mois suivant la fin de la réunion du Conseil, de toute modification apportée à leurs modèles d'accord avec les pays bénéficiaires des financements du FEM ou avec des organismes d'exécution des projets du FEM, dans le but de montrer clairement aussi bien le rôle joué par le FEM dans le financement des projets que l'adhésion des organismes d'exécution aux Directives concernant la communication et la visibilité du FEM.

25. Le Conseil invite par ailleurs le Secrétariat à lui rendre compte de tout cas persistant de non respect des dispositions de la Politique. Dans de tels cas, l'Entité d'exécution aura la possibilité de s'adresser au Conseil sur la question, et les points focaux techniques des pays concernés seront consultés. Le DG du FEM peut recommander au Conseil des mesures appropriées à prendre.

*Décision sur le point 15 de l'ordre du jour*

*Élargissement du réseau du FEM en application du paragraphe 28 de l'Instrument*

26. Ayant examiné le document GEF/C.40/09, intitulé *Élargissement du réseau du FEM en application du paragraphe 28 de l'Instrument*, le Conseil décide de mettre à exécution le projet pilote d'élargissement du réseau du FEM pendant FEM-5 dans les conditions prévues par le présent document, telles que modifiées pendant la réunion.

27. Le Conseil charge le Secrétariat de finaliser le formulaire de la phase 1 de la demande d'accréditation, ainsi que toutes les procédures applicables, et d'informer les pays participants et les autres parties intéressées de la date d'ouverture des candidatures. Le Secrétariat évaluera la valeur ajoutée de toutes les candidatures accompagnées d'un dossier complet, en appliquant les procédures et critères visés au document GEF/C.40/09, tout en faisant preuve de souplesse dans l'application desdits critères. Le Conseil demande au Secrétariat de ne lui soumettre les candidatures qu'il recommande à son approbation qu'à l'occasion des réunions du printemps et de l'automne 2012.

28. Certes les organismes bilatéraux ne seront pas admis à être accrédités pour le moment, mais leur participation à la phase pilote sera examinée à la première réunion du Conseil en 2013.

29. Le Conseil charge le Secrétariat de travailler avec l'Administrateur du FEM pour finaliser l'ensemble des autres dispositions, procédures et supports nécessaires à l'accréditation des Entités de projet, notamment la création d'un Panel d'accréditation.

30. Le Conseil charge le Bureau de l'évaluation du FEM de réaliser une évaluation du résultat du projet pilote a) deux ans après l'accréditation des cinq premières nouvelles Entités de projet ou, si cela ne s'est pas produit, b) d'ici janvier 2015.

31. Ayant examiné le document GEF/C.40/10/Rev.1, intitulé *Politique de sauvegarde environnementale et sociale et politique d'égalité des sexes du FEM*, le Conseil approuve la version provisoire de la politique de sauvegarde environnementale et sociale, telle que présentée à l'annexe I, ainsi que les modalités d'application de cette politique aux Entités d'exécution et

aux Entités de projet du FEM, dans les conditions prévues par le document. Le Conseil demande que la politique soit maintenue à l'étude et que le Secrétariat en présente une version révisée à sa réunion de novembre 2011, tenant compte des observations, y compris de la société civile, reçues au plus tard le 31 août 2011. Le Conseil charge le Secrétariat de faire référence à cette politique dans les sections voulues des Normes fiduciaires du FEM, lorsque celles-ci seront mises à jour à l'avenir.

32. Le Conseil approuve la politique sur l'égalité des sexes qui fait l'objet de l'annexe II ainsi que les modalités d'application de cette politique aux Entités partenaires du FEM, dans les conditions prévues par le document.

33. Le Conseil charge le Secrétariat de s'assurer que le Panel d'accréditation compte parmi ses membres une personnalité ayant une grande expérience et une connaissance approfondie des politiques de sauvegarde environnementale et sociale et d'internalisation de l'égalité des sexes pour que cet organe dispose des capacités voulues pour déterminer si les Entités de projet candidates satisfont aux critères énoncés dans les deux politiques.

34. Le Conseil charge le Secrétariat d'engager des consultants ayant une grande expérience et une connaissance approfondie des politiques de sauvegarde environnementale et sociale et d'internalisation de l'égalité des sexes pour déterminer si les Entités d'exécution candidates satisfont aux critères énoncés dans les deux politiques. Cet examen devrait démarrer après la réunion du Conseil de novembre 2011.

*Décision sur le point 16 de l'ordre du jour*

*Principales questions liées au Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya*

35. Ayant examiné le document GEF/C.40/11/Rev.1, intitulé *Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya : Questions en suspens*, le Conseil approuve les modalités de fonctionnement proposées pour ce fonds fiduciaire multipartite, sous réserve des observations faites pendant la réunion, et dans le respect des dispositions de la décision de création dudit fonds qu'il a prise par courrier le 18 février 2011.

*Décision sur le point 17 de l'ordre du jour*

*Critères d'établissement de fonds fiduciaires au sein du FEM*

36. Ayant examiné le document GEF/C.40/12, intitulé *Critères d'établissement de fonds fiduciaires au FEM*, et notant l'importance des questions soulevées dans le document, le Conseil charge le Secrétariat de préparer un document révisé pour sa réunion de novembre 2011, prenant en considération les avis émis durant la réunion du Conseil.

*Décision sur le point 18 de l'ordre du jour*

*Stratégie de mobilisation du secteur privé*

37. Ayant examiné le document GEF/C.40/13 intitulé *Stratégie de mobilisation du secteur privé*, le Conseil prend bonne note des initiatives déjà prises à l'appui des partenariats public-privé, telles que le Fonds pour la Terre, et de la manière dont la stratégie proposée prend en compte les aspects mis en évidence lors des évaluations précédentes.

38. Le Conseil charge le Secrétariat de réviser à nouveau la stratégie proposée, à la lumière des observations du Conseil, qu'il lui présentera à la réunion de novembre 2011.



*Décision sur le point 19 de l'ordre du jour*

*Renforcement des relations avec les instances des Conventions dans le réseau du FEM*

39. Ayant examiné le document GEF/C.40/14, intitulé *Renforcement des relations avec les instances des Conventions dans le réseau du FEM*, le Conseil prend bonne note des mesures qu'il peut prendre pour renforcer les relations entre le FEM et les instances des Conventions dont elle fait office de mécanisme financier, et il invite le Secrétariat, le STAP, les Entités d'exécution et d'autres acteurs concernés à prendre les mesures voulues pour contribuer à renforcer ces relations, y compris les mesures énumérées dans le document, et en particulier d'une manière qui renforcera les synergies entre les Conventions.

*Décision sur le point 20 de l'ordre du jour*

*Questions diverses*

40. Le Conseil décide de tenir sa réunion du printemps 2012 durant la semaine du 11 juin 2012.

#### **CLÔTURE DE LA RÉUNION**

41. Les présidents déclarent la réunion close le 26 mai 2011.

## Caisse du Fonds pour l'environnement mondial

Tableau 1 : Relevé des ressources demandées pour le budget de fonctionnement et les initiatives spéciales et décisions prises en conséquence par le Conseil  
Réunion du Conseil du 26 mai 2011

	Budget de fonctionnement et initiatives spéciales		Observations
	Montants demandés	Montants approuvés par le Conseil	
Budget de fonctionnement de l'exercice 12			
Secrétariat du FEM	18,525,000	18,525,000	Plan d'activité pour les exercices 12-14 et budget de fonctionnement de l'exercice 12, GEF/C.40/05/Rev.1, 27 avril 2011
Bureau de l'évaluation du FEM	4,740,000	4,740,000	dont 2,74 millions de dollars pour le budget annuel de base et 2 millions de dollars pour les évaluations pluriannuelles
STAP	2,244,000	2,244,000	
Administrateur	3,046,000	3,046,000	
<b>Total partiel - Budget de fonctionnement</b>	<b>28,555,000</b>	<b>28,555,000</b>	
Initiatives spéciales			
Secrétariat du FEM	260,000	260,000	Participation du FEM aux manifestations de Rio+ 20
Bureau de l'évaluation du FEM	-	-	
STAP	-	-	
Administrateur	100,000	100,000	Représente un montant additionnel pour l'initiative spéciale de l'Administrateur pour l'exercice. 11, Examen indépendant des systèmes.
<b>Total partiel - Initiatives spéciales</b>	<b>360,000</b>	<b>360,000</b>	
<b>Total budget de fonctionnement et initiatives spéciales</b>	<b>28,915,000</b>	<b>28,915,000</b>	

Tableau 2 : Relevé des ressources demandées pour les projets et décisions prises en conséquence par le Conseil  
Réunion du Conseil close le 26 mai 2011

Projets bénéficiant d'aides financières directes uniquement					Financement des projets			Financement des projets			Observations
					Montants des financements demandés			Montants approuvés par le Conseil			
ID_FEM	Entité d'exécution	Conjoint	Intitulé	Pays	Montant du financement du FEM demandé	Frais demandés par les Entités d'exécution	Montant total demandé	Montant du financement du FEM approuvé	Allocations pour frais approuvés	Montant total approuvé	
<b><u>Diversité biologique</u></b>											
1	4470	PNUD	Non	Mise en place d'un cadre de gestion des forêts à utilisations multiples pour préserver la biodiversité dans le paysage forestier de la région caspienne	Iran	1,900,000	190,000	2,090,000	1,900,000	190,000	2,090,000
2	4464	PNUE	Non	Protection contre les modifications environnementales imprévisibles dans les montagnes de l'Himalaya grâce à l'intégration de la diversité génétique des cultures traditionnelles aux systèmes technologiques suivant une approche axée sur la biodiversité	Népal	2,300,000	230,000	2,530,000	2,300,000	230,000	2,530,000
3	4494	FIDA	Non	Application d'une approche écosystémique intégrée de la prise en compte systématique et de la préservation de la biodiversité dans les zones tampons du Parc national d'Obo	Sao Tomé-et-Principe	2,418,182	241,818	2,660,000	2,418,182	241,818	2,660,000
4	4456	PNUD	Non	Préservation et utilisation rationnelle des savanes boisées menacées dans le paysage fragile de Kidepo dans le nord-est de l'Ouganda	Ouganda	3,080,000	308,000	3,388,000	3,080,000	308,000	3,388,000
<b><u>Total partiel - Diversité biologique</u></b>						<b>9,698,182</b>	<b>969,818</b>	<b>10,668,000</b>	<b>9,698,182</b>	<b>969,818</b>	<b>10,668,000</b>
<b><u>Changements climatiques</u></b>											
5	4512	BAD/PNUE	Oui	Expérimentation d'un réseau et d'un centre financier pour les technologies climatiques dans l'Asie-Pacifique	Projet régional	9,090,909	909,091	10,000,000	9,090,909	909,091	10,000,000
6	4493	Banque mondiale	Non	Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables (CRESP), Phase II	Chine	27,280,000	2,720,000	30,000,000	27,280,000	2,720,000	30,000,000
7	4500	Banque mondiale	Non	Réduction de la congestion urbaine et des émissions de carbone dans les grandes villes	Chine	18,180,000	1,818,000	19,998,000	18,180,000	1,818,000	19,998,000
8	4488	Banque mondiale	Non	Mécanismes de valorisation des énergies vertes pour une ville de Shanghai sobre en carbone	Chine	4,345,000	434,500	4,779,500	4,345,000	434,500	4,779,500
9	4490	Banque mondiale	Non	Utilisation des gaz associés à petite échelle	Nigéria	2,727,236	272,724	2,999,960	2,727,236	272,724	2,999,960
<b><u>Total partiel - Changements climatiques</u></b>						<b>61,623,145</b>	<b>6,154,315</b>	<b>67,777,460</b>	<b>61,623,145</b>	<b>6,154,315</b>	<b>67,777,460</b>

**Tableau 2 : Relevé des ressources demandées pour les projets et décisions prises en conséquence par le Conseil  
Réunion du Conseil close le 26 mai 2011**

Projets bénéficiant d'aides financières directes uniquement				Financement des projets			Financement des projets			Observations	
				Montants des financements demandés			Montants approuvés par le Conseil				
ID_FEM	Entité d'exécution	Conjoint	Intitulé	Pays	Montant du financement du FEM demandé	Frais demandés par les Entités d'exécution	Montant total demandé	Montant du financement du FEM approuvé	Allocations pour frais approuvés	Montant total approuvé	
<b>Activités plurisectorielles</b>											
10	4511	Banque mondiale	Non	Programme pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest à l'appui de l'Initiative « Grande muraille verte »	Projet régional (Burkina Faso, Bénin, Éthiopie, Ghana, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Soudan, Sénégal, Tchad et Togo)	81,314,817	6,505,183	87,820,000	81,314,817	6,505,183	87,820,000
11	4468	PNUD	Non	Application d'une approche paysagère de la gestion des tourbières visant des effets positifs multiples sur l'environnement	Bélarus	2,700,900	270,090	2,970,990	2,700,900	270,090	2,970,990
12	4481	PNUD	Non	Cinquième phase d'opérations du Programme de microfinancements	Bolivie	4,166,667	333,333	4,500,000	4,166,667	333,333	4,500,000
13	4454	IBAD	Non	Gestion intégrée du fleuve Yallahs et des bassins versants du fleuve Hope	Jamaïque	3,768,667	376,867	4,145,534	3,768,667	376,867	4,145,534
14	4353	PNUD	Non	Cinquième phase d'opérations du Programme de microfinancements	Mexique	4,444,953	355,596	4,800,549	4,444,953	355,596	4,800,549
15	4469	PNUD	Non	Application de l'approche intégrée de la gestion forestière avec démonstration dans les forêts riches en biodiversité de la région méditerranéenne	Turquie	7,120,000	712,000	7,832,000	7,120,000	712,000	7,832,000
<b>Total partiel - Activités plurisectorielles</b>						<b>103,516,004</b>	<b>8,553,069</b>	<b>112,069,073</b>	<b>103,516,004</b>	<b>8,553,069</b>	<b>112,069,073</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>						<b>174,837,331</b>	<b>15,677,202</b>	<b>190,514,533</b>	<b>174,837,331</b>	<b>15,677,202</b>	<b>190,514,533</b>

**Caisse du Fonds pour l'environnement mondial**  
**Tableau 3 : Relevé des ressources demandées par les Entités d'exécution et décisions prises en conséquence par le Conseil**  
**Réunion du Conseil close le 26 mai 2011**

**Résumé des décisions du Conseil**

État des financements au 24/05/11	459,674,835
Financements approuvés par le Conseil	215,283,999
État des financements à l'issue de la réunion	244,390,836

Entité d'exécution	Montants des financements demandés				Montants approuvés par le Conseil					
	Projet	Allocations pour frais	Budget de fonctionnement	Initiatives spéciales	Total	Projet	Allocations pour frais	Budget de fonctionnement	Initiatives spéciales	Total
BAD	6,090,909	609,091	-	-	6,700,000	6,090,909	609,091	-	-	6,700,000
BERD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BID	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FIDA	2,418,182	241,818	-	-	2,660,000	2,418,182	241,818	-	-	2,660,000
PNUD	23,412,520	2,169,019	-	-	25,581,539	23,412,520	2,169,019	-	-	25,581,539
PNUE	5,300,000	530,000	-	-	5,830,000	5,300,000	530,000	-	-	5,830,000
ONUDI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banque mondiale	133,847,053	11,750,407	-	-	145,597,460	133,847,053	11,750,407	-	-	145,597,460
Secrétariat du FEM	-	-	18,525,000	260,000	18,785,000	-	-	18,525,000	260,000	18,785,000
Bureau de l'évaluation du FEM	-	-	4,740,000	-	4,740,000	-	-	4,740,000	-	4,740,000
STAP	-	-	2,244,000	-	2,244,000	-	-	2,244,000	-	2,244,000
Administrateur	-	-	3,046,000	-	3,046,000	-	-	3,046,000	-	3,046,000
Administrateur - Initiative spéciale *	-	-	-	100,000	100,000	-	-	-	100,000	100,000
<b>Total</b>	<b>171,068,664</b>	<b>15,300,335</b>	<b>28,555,000</b>	<b>360,000</b>	<b>215,283,999</b>	<b>171,068,664</b>	<b>15,300,335</b>	<b>28,555,000</b>	<b>360,000</b>	<b>215,283,999</b>

\* Représente un montant additionnel pour l'initiative spéciale de l'Administrateur pour l'exercice 11, Examen indépendant des systèmes.